



AIR CANADA

Communiqués

Air Canada vous donne des conseils pour voyager sans tracas durant la période des Fêtes

Points saillants

- Maintien des mesures de sûreté pour les bagages de cabine, y compris les restrictions sévères sur les liquides et les gels
 - Enregistrement de l'équipement de sport à compter du 7 janvier 2008
 - aircanada.com, le guichet unique, qui facilite l'expérience de voyage, contient toute l'information nécessaire
- MONTREAL, le 13 déc. /CNW Telbec/ - En prévision de la période très achalandée des Fêtes, Air Canada donne les conseils suivants aux voyageurs :

MESURES DE SURETE

Mesures de sûreté pour les bagages de cabine

Air Canada avise les voyageurs qu'ils doivent garder à l'esprit les mesures de sûreté quand ils préparent leur voyage. En vertu de la réglementation gouvernementale, les passagers sont autorisés à transporter dans leurs bagages de cabine des quantités limitées de liquides, gels et aérosols dans des contenants d'au plus 100 mL ou 100 g (3,4 oz). Ces articles doivent être placés dans un sac en plastique à glissière transparent et fermé d'au plus un litre (une pinte), et un seul sac par personne est permis.

Nota : Les passagers au départ de Londres Heathrow n'ont droit qu'à un seul bagage de cabine. Les sacs à main, fourre-tout ou sacs semblables sont considérés comme un article au titre de la franchise pour bagages de cabine.

Pour plus de renseignements au sujet de ces mesures de sûreté, veuillez consulter les sites Web officiels suivants :

Transports Canada, au www.tc.gc.ca;
Transportation Security Administration (Etats-Unis), au www.tsa.gov;
British Airports Authorities, au www.baa.co.uk.

La réglementation varie d'un pays à l'autre. Informez-vous auprès des autorités compétentes en fonction de votre destination.

DOCUMENTS DE VOYAGE

Passeport requis pour les voyages à destination des Etats-Unis

Tous les passagers (y compris les citoyens canadiens et américains) devront présenter un passeport valide lorsqu'ils voyageront par avion entre le Canada et les Etats-Unis.

Le voyageur doit produire une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement avant de monter à bord, peu importe sa destination. Pour les voyages au Canada, une pièce d'identité avec photo suffit. Dans le cas des voyages internationaux, un passeport en règle est exigé, et le passager doit se munir de tout autre document de voyage demandé pour l'entrée dans le pays de destination, tel qu'un visa.

Lorsqu'un enfant se rend à l'extérieur du Canada avec un de ses parents, il se peut que le parent ait à produire un document juridique attestant que l'autre parent ou le tuteur a donné son consentement. Adressez-vous au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au 1 800 267-8376, pour vérifier si ces documents sont indispensables.

Information de voyage supplémentaire exigée par les autorités américaines

Les autorités de la U.S. Customs and Border Protection - Department of Homeland Security exigent que les transporteurs aériens recueillent pour le système d'information préalable sur les voyageurs (SIPV) des renseignements concernant tous les passagers se rendant aux Etats-Unis ou en sortant, ainsi que ceux qui y sont en correspondance. Outre les renseignements sur le passeport, une adresse aux Etats-Unis est demandée (zip compris). Air Canada recommande à ses clients de transmettre ces renseignements à l'avance en se rendant à aircanada.com.

INFORMATION AU SUJET DES BAGAGES

Bagages de cabine

La franchise de bagages de cabine maximale est de un article standard de 23 cm x 40 cm x 55 cm d'au plus 10 kg et de un article personnel de 16 cm x 33 cm x 43 cm d'au plus 10 kg. Pour plus de renseignements sur les bagages de cabine, veuillez visiter aircanada.com/fr/travelinfo/airport/baggage/carry-on.html.

Vous trouverez plus d'information au sujet de la franchise des bagages enregistrés à aircanada.com/fr/travelinfo/airport/baggage/checked.html.

Poussettes

Air Canada recommande fortement l'utilisation de petites poussettes-cannes pour voyager, car les installations ne sont pas conçues pour accueillir des poussettes plus grandes et plus lourdes.

Les poussettes pliantes peuvent être enregistrées à la porte d'embarquement et seront remises aux passagers à la porte de l'appareil.

Pour connaître la politique sur les poussettes, visitez aircanada.com/fr/travelinfo/before/youngtravellers/infant-child.html.

Équipement de sport

Nous demandons aux clients qui font un voyage à partir du 7 janvier 2008 d'enregistrer leur équipement de sport au moment de l'enregistrement, soit à aircanada.com, soit en appelant aux centres téléphoniques d'Air Canada. L'enregistrement à l'avance des articles de sport permet aux clients de bénéficier de la suppression des frais d'excédent de bagages applicables aux bâtons de hockey et aux bottes de ski ou de planche à neige (lorsque ceux-ci sont transportés avec des articles connexes comme une planche à neige ou des skis) ainsi que des frais pour bagages volumineux applicables aux skis, aux planches à neige, aux bâtons de hockey et aux sacs de hockey. À compter du 7 janvier 2008, les clients qui choisissent de ne pas enregistrer leur équipement de sport à l'avance devront payer les frais d'excédent de bagages ou de bagages volumineux applicables au moment de l'enregistrement, à l'aéroport, le jour du départ. Pour le détail, visitez aircanada.com/fr/travelinfo/airport/baggage/checked.html#r1s0.

Étiquettes placées à l'extérieur et à l'intérieur des bagages

Les employés d'Air Canada font tout leur possible pour que les bagages enregistrés soient transportés par le même vol que le vôtre. Toutefois, de nombreux facteurs, notamment les conditions météorologiques et les retards des vols de correspondance, peuvent compliquer la tâche. Lorsque vos bagages ne sont pas à l'arrivée, nous ferons de notre mieux pour que vous les retrouviez sans tarder.

Les étiquettes d'identification placées à l'extérieur des bagages sont parfois détachées, déchirées ou perdues, et il est alors difficile de retrouver le propriétaire des bagages. Afin de faciliter la recherche, nous avons créé une fiche d'identification que les voyageurs peuvent mettre à l'intérieur de leurs bagages. Consultez la page Identification des bagages à l'adresse suivante :

aircanada.com/fr/travelinfo/airport/baggage/baggageid.html.

Cadeaux

Afin de faciliter les vérifications aux points de contrôle de sûreté, les passagers transportant des cadeaux sont priés de ne les envelopper qu'une fois rendus à destination. Tous les articles qui ne peuvent être transportés comme bagages de cabine doivent être enregistrés et donc convenablement emballés. Les passagers doivent aussi bien étiqueter leurs cadeaux.

ENREGISTREMENT SIMPLIFIÉ

Enregistrement en ligne avant l'arrivée à l'aéroport

Les clients d'Air Canada peuvent gagner du temps en s'enregistrant pour leur vol depuis leur domicile ou leur bureau avant de se rendre à l'aéroport. Grâce à aircanada.com, les clients d'Air Canada au départ du Canada et de villes sélectionnées aux États-Unis et ailleurs dans le monde peuvent s'enregistrer en ligne 24 heures avant le départ de leur vol. L'enregistrement en ligne d'Air Canada permet aux voyageurs de choisir leur place ou de la changer, de se mettre en attente pour un vol partant plus tôt ainsi que d'imprimer leur carte d'accès à bord 24 heures avant le départ des vols.

Enregistrement mobile

Air Canada a lancé la carte d'accès à bord électronique pour les clients qui s'enregistrent au moyen de leur assistant numérique, par exemple leur appareil BlackBerry, ou de leur téléphone cellulaire. L'enregistrement mobile d'Air Canada, à mobile.aircanada.com, a été bonifié et offre aux clients la possibilité de recevoir leur carte d'accès à bord électroniquement, sous forme de messages SMS qu'ils n'ont ensuite qu'à présenter aux agents de sûreté à l'aéroport et aux agents aux portes d'Air Canada; cette carte électronique remplace la carte papier. Les passagers qui ont des bagages à enregistrer n'ont qu'à les laisser, comme à l'habitude, au dépôt des bagages avant de passer la sûreté. Ce nouveau service mobile d'Air Canada est offert pour les vols intérieurs et internationaux (à l'exception des vols transfrontaliers), y compris les vols de correspondance, assurés au départ de 60 aéroports au Canada.

Étiquetage libre-service des bagages

Les clients au départ de Montréal, Toronto ou Vancouver peuvent également gagner du temps en étiquetant eux-mêmes leurs bagages aux bornes libre-service installées dans ces aéroports avant de les déposer aux comptoirs désignés. Cette fonction est en cours de déploiement à l'échelle du réseau d'Air Canada.

Délais d'enregistrement recommandés durant la période très achalandée des Fêtes

Durant les journées les plus achalandées, Air Canada recommande aux passagers d'arriver tôt à l'aéroport pour éviter d'être pris dans les encombrements de la période des Fêtes. Les clients devraient se présenter à l'aéroport :- 90 minutes avant le départ des vols intérieurs;
- 150 minutes avant le départ des vols transfrontaliers pour les

Etats-Unis, pour permettre le prédédouanement américain;
- 150 minutes avant le départ des vols internationaux.

Vérifier l'état du vol en ligne

Les clients d'Air Canada peuvent facilement vérifier l'état de leur vol de départ ou de retour, avant de se rendre à l'aéroport, en consultant le site aircanada.com ou en appelant sans frais les Réservations d'Air Canada au 1 888 422-7533 ou au 1 800 361-8071 (ATS pour les personnes ayant une déficience auditive). Ils peuvent aussi s'inscrire en ligne à aircanada.com/fr/travelinfo/traveller/mobile/notification.html pour recevoir automatiquement des avis sur l'état des vols, par téléphone cellulaire ou tout autre appareil de communication.

Air Canada vous souhaite de passer des Fêtes agréables
en toute sécurité!

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788, Peter
Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576, Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741;
Internet: aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

